

Happy Dés

Formulaire d'inscription au dépôt-vente de jeux de société



Coordonnées du vendeur

Nom et prénom :

Adresse email :

Numéro de téléphone :

	Nom du jeu ou du lot (nom précis, un par ligne)	Prix de vente	Prix minimum (si prix négociable)	Vendu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
Signature du vendeur (*)		Total vendu :	+ -	=
		10% de commission :	-	
		A rendre au vendeur :	=	

* Je confirme avoir pris connaissance du règlement concernant le dépôt-vente de la bourse aux jeux fourni avec ce formulaire et j'en accepte toutes les conditions.

Règlement concernant le dépôt-vente de la bourse aux jeux des 23 et 24 mai 2026 au collège Saint-Stanislas de Mons lors du weekend jeux de société Happy Dés.

1. La bourse aux jeux sera ouverte du samedi 23 mai 2026 à 11h jusqu'au dimanche 24 mai 2026 à 16h.
2. Le vendeur est libre de fixer le prix de vente de ses jeux. 10% du prix de la vente reviendra à l'asbl Esprits Joueurs comme commission (par exemple, sur un jeu que tu vendras 20 €, tu récupéreras 18 € et 2 € iront à Esprits Joueurs).
3. Si le vendeur souhaite confier au responsable d'Esprits Joueurs en charge de la bourse aux jeux le soin de négocier le prix avec l'acheteur, il peut indiquer un prix minimum en dessous duquel la négociation ne pourra pas descendre. À défaut d'un prix minimum précisé lors du dépôt des jeux, le prix est considéré comme ferme et non-négociable.
4. Le vendeur devra bien vérifier l'état des jeux qu'il met en vente et indiquer clairement (sur la boîte, ou dans la boîte) si un jeu est incomplet ou dégradé. Les acheteurs ont le droit d'inspecter les jeux avant de les acheter.
5. L'asbl Esprits Joueurs n'est en aucun cas responsable d'éventuels vols ou dégâts causés durant la bourse aux jeux. On fait de notre mieux pour surveiller, mais on ne garantit rien.
6. Dépôt des jeux :
 - Le dépôt se fait dans les locaux du collège Saint-Stanislas aux horaires suivants : vendredi 23 mai 2026 entre 17h30 et 19h ou le samedi 24 mai 2026 entre 9h et 10h30. Aucun dépôt ne sera accepté en dehors de ces horaires.
 - Aucun dépôt ne sera accepté sans le formulaire de vente préalablement rempli et signé par le vendeur. Ce formulaire est disponible sur notre site Internet.
7. Reprise des jeux et paiement aux vendeurs :
 - Les jeux invendus seront récupérés par les vendeurs le samedi 23 mai entre 16h et 18h, ou le dimanche 24 mai entre 16h et 18h. Il n'y aura aucune exception de reprise anticipative en dehors de ces heures. Les jeux restant en vente jusqu'au dimanche ne doivent pas être repris le samedi.
 - Le paiement des bénéfices des jeux vendus (pour rappel, prix du jeu moins les 10% de commission pour Esprits Joueurs) sera effectué en liquide lors de la reprise des jeux invendus.
8. Le dépôt d'un jeu implique l'acceptation du présent règlement.